Bulletin d'actualité du secteur médico-social

EDITION SPÉCIALE N°1

L'association DEFI vous propose une édition spéciale de son bulletin d'actualité du secteur médico-social.

Dans cette édition, vous trouverez:

- Une veille documentaire: il s'agit ici de présenter les écrits et/ou ressources de parution récente. Sur des thèmes variés, mais toujours impliqués dans la vie du secteur médico-social, ces documents peuvent enrichir, voire infléchir, les pratiques professionnelles.

- Des éléments d'actualité: Le secteur médico-social est une entité vivante et évolutive, notamment au niveau des trajectoires d'intervention (virage domiciliaire, législation, Etc.). Ces actualités sont des éléments constitutifs d'une culture de secteur permettant de ne pas s'enfermer dans une pratique autarcique et isolée du mouvement global.

- Un agenda du secteur: cet agenda donne une vision de plusieurs événements d'importance existant dans l'avenir du secteur médico-social. Si l'actualité permet de comprendre le déroulé actuel des choses, les perspectives donnent quant à elles l'opportunité d'anticiper les évolutions prévisibles.

- Un agenda de la recherche: la pratique professionnelle n'est pas uniquement opérationnelle: elle se nourrit de la recherche et en constitue une mise en application. Cette vision des thématiques actuellement approfondies par les chercheurs permet donc de participer également à la culture du secteur en s'appropriant les sujets qui la traversent.

- Des focus: certains sujets ou documents sont d'une grande importance pour la pratique et/ou les buts qu'elle peut poursuivre. Les focus visent à les présenter de manière moins succincte afin de mieux se les approprier.

- Paru ou à paraître: les ouvrages ou articles pouvant intéresser la pratique professionnelle ou la réflexion du secteur.

Nous vous souhaitons une agréable lecture !

Contenu du bulletin

Veille documentaire et actualités:

» Actualités techniques du secteur médico-social ;
» Processus suicidaires ;
» Personnes âgées ;
» Personnes en situation d'exclusion ;
» Personnes en situation de handicap psychique ;
» Addictologie.

Agenda du secteur et de la recherche

Focus

» Le podcast "Graine de réhab" du CRR ;

» Les journées et semaines thématiques ;

» La santé mentale au travail:
- Identifier et soutenir un collègue en difficulté psychologique ;
- Le baromètre de la santé psychologique ;
- Les effets du manque de sommeil.

Paru et à paraître

» "Inclusion et handicap mental et psychique: le rôle des ESSMS", par Gérard Zribi ;
» "Le travail de rue", par François Chobeaux, Jean-Luc Marchal & Henri Santiago-Sanz ;
» "De la précarité à l'auto-exclusion", par Jean Furtos.

Nos précédents bulletins

Année 2023

» Bulletin trimestre 1 ;
» Bulletin trimestre 2 ;
» Bulletin spécial (n°1) ;
» Bulletin du trimestre 3 ;
» Bulletin spécial (n°2) ;
» Bulletin spécial "Septembre jaune" ;
» Bulletin du trimestre 4 ;
» Bulletin spécial (n°3).

Année 2024

» Bulletin trimestre 1.

Veille documentaire et actualités

Actualités techniques du secteur médico-social

La cour d'appel de Versailles a émis, le 7 décembre 2023, un arrêt ayant un intérêt particulier pour les ESSMS.

Cette cour d'appel avait été sollicitée par un ESAT s'étant vu condamné par le Tribunal des affaires de sécurité sociale à un redressement majeur de ses cotisations. Cet établissement souhaitait annuler cette condamnation, en contestant la décision de l'URSAFF de requalifier la convention signée avec des volontaires en service civique en "contrat de travail dissimulé".

La cour d'appel a néanmoins confirmé la condamnation, au motif que les volontaires avaient un lien de subordination vis-à-vis des professionnels du site, ce qui n'est pas permis par le dispositif du service civique.

En cela, cet arrêt a valeur d'avertissement pour les établissements et services du secteur médico-social: la cour a rappelé que la qualification de "relation de travail" "*ne dépend ni de la volonté exprimée par les parties, ni de la dénomination qu'elles ont donnée à leur convention, mais des* ***conditions de fait*** *dans lesquelles est exercée l'activité des travailleurs*".

En conséquence, toute structure médico-sociale qui serait tentée d'utiliser les volontaires du service civique comme des professionnels de renfort risque désormais, par cette décision qui fait jurisprudence pour le Conseil d'Etat, des condamnations pénales et administratives.

» L'arrêt est consultable sur ce lien ;
» Le site Accens Avocat propose une analyse détaillée de cette décision sur celui-ci.

***

Le JORF du 5 janvier 2024 a publié le décret n°2024-8 du 3 janvier 2024 "relatif à la préparation et à la réponse du système de santé pour faire face aux situations sanitaires exceptionnelles".

Ce décret revient donc sur le dispositif ORSAN (Organisation de la réponse du système de santé en situations sanitaires exceptionnelles), et vient préciser à la fois des plans de réponse par type de situation sanitaire et un programme annuel/pluriannuel identifiant les actions incombant aux ARS et aux autres acteurs sanitaires (dont des exercices et entraînements obligatoires).

Ce décret a trois effets majeurs sur les ESSMS:

» ***Il vient modifier la rédaction de l'article R. 3131-5 du Code de la Santé publique.***

Cette modification permet au préfet, lorsque le dispositif ORSAN ne suffit pas à gérer une situation exceptionnelle, d'utiliser les moyens du plan ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) pour procéder à l'évacuation des établissements médico-sociaux.

Ainsi, selon la règle des "quatre I" (si les acteurs civils ont des moyens Inexistants, Insuffisants, Inadaptés ou Indisponibles), le préfet peut mettre en oeuvre une double chaîne de gestion de crise (à la fois civile et militaire) impliquant à la fois la préfecture/ARS et les moyens des interarmées. Cela fait donc entrer, dans ce contexte bien particulier, les ESSMS dans la notion de ZDS (Zone de Défense et de Sécurité).

» ***Il vient modifier la rédaction de l'article R.3131-4 du Code de la Santé Publique.***

Depuis cette modification, il appartient aux ARS de prévoir dans les CPOM les objectifs opérationnels assignés aux ESSMS dans le cadre du dispositif ORSAN.

» ***Il ajoute deux articles au CASF: les articles R. 311-38-1 et R. 311-38-2.***

Ces articles viennent réformer la définition juridique du "Plan Bleu". Pour l'instant, en l'absence d'arrêté précisant les établissements concernés, seuls ceux accompagnant des personnes âgées ("Champ PA") le sont, car cela était déjà prévu par l'article D. 312-160 du CASF.

Dans un avenir très proche, tous les ESSMS seront inclus dans cette obligation, qui amènera les CPOM à intégrer:

- La définition des modalités d'organisation de la cellule de crise et de ses missions ;
- Les procédures de gestion d'événement, dont les partenariats avec les établissements de santé ;
- Les modalités de continuité de l'activité de l'établissement ;
- Les modalités de mise en oeuvre et de levée des dispositions en lien avec la situation exceptionnelle ;
- Le recensement des moyens de réponse (dont les équipements et le matériel) ;
- Les modalités de déploiement de ces moyens, en concordance avec les plans de réponse ORSAN ;
- Le plan de formation des personnels aux situations sanitaires exceptionnelles (conforme au programme annuel ou pluriannuel ORSAN) ;

Il est à noter que ces nouvelles obligations, venant corriger un vide juridique antérieur, sont d'ores et déjà intégrées dans le nouveau référentiel d'évaluation des ESSMS mis en place par la HAS. En effet, la notion de GDR (Gestion Des Risques) est présente dans le chapitre 3.10 (partie consacrée à l'audit système):

Thématiques	Objectifs	Critères
Démarche qualité et gestion des risques	3.10 - L'ESSMS définit et déploie sa démarche d'amélioration continue de la qualité et gestion des risques.	3.10.1 - L'ESSMS définit sa politique qualité et gestion des risques.
		3.10.2 - L'ESSMS met en œuvre sa démarche qualité et gestion des risques.
	3.11 - L'ESSMS définit et déploie son plan de prévention des risques de maltraitance et de violence.	3.11.1 - L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence au bénéfice des personnes accompagnées.
		3.11.2 - L'ESSMS traite les signalements de faits de maltraitance et de violence, et met en place des actions correctives.
		3.11.3 - Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la détection et au signalement de faits de maltraitance et de violence.
	3.12 - L'ESSMS assure le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations.	3.12.1 - L'ESSMS organise le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations.
		3.12.2 - L'ESSMS communique sur le traitement des plaintes et des réclamations aux parties prenantes.
		3.12.3 - Les professionnels analysent en équipe les plaintes et les réclamations et mettent en place des actions correctives.
	3.13 - L'ESSMS assure le recueil et le traitement des évènements indésirables.	3.13.1 - L'ESSMS organise le recueil et le traitement des évènements indésirables.
		3.13.2 - L'ESSMS communique sur le traitement des évènements indésirables auprès des parties prenantes.
		3.13.3 - Les professionnels déclarent et analysent en équipe les évènements indésirables et mettent en place des actions correctives.
		3.13.4 - Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la gestion des évènements indésirables.

HAS • Référentiel d'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux • mars 2022 24

Enfin, le droit à la participation des usagers n'est pas en reste, puisqu'il est explicitement écrit que le Plan Bleu doit être soumis "au CVS ou par le biais d'autres formes de participation", **avant** son adoption par l'organisme gestionnaire.

Ainsi, il n'est pas légal, pour un établissement ou un service médico-social concerné par la formalisation d'un Plan Bleu, de se contenter de mobiliser les IRP: **les usagers sont, dans ce registre, des partenaires actifs et non des récipiendaires passifs des décisions institutionnelles**.

Le 15 décembre 2023, le BO a publié la circulaire n°DGCS/3B/DSS/1A/CNSA/DFO/2023/176 du 7 décembre 2023.

Cette circulaire est relative à la mise en oeuvre du plan de création de 50.000 nouvelles solutions, ainsi qu'à la transformation de l'offre médico-sociale à destination des personnes en situation de handicap (deux enjeux annoncés lors de la Conférence Nationale du Handicap de 2023).

L'enjeu de ce texte, réalisé par la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) avec l'appui de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), est de donner instruction aux ARS pour la transformation de l'offre sociale et médico-sociale. C'est donc un document extrêmement important pour comprendre et anticiper les évolutions du secteur dans les années à venir.

Les ARS sont enjointes à:

» Réaliser un diagnostic territorial des besoins d'accompagnement (avec le partenariat des acteurs du territoire concerné) ;

» Réaliser une programmation pluriannuelle, en partenariat avec les Conseils Départementaux ;

» Assurer le pilotage de cette programmation dans les territoires qui les concernent ;

» Organiser et lancer les appels à candidature, les appels à projets et les appels à manifestation d'intérêt pouvant faire émerger de nouvelles solutions et transformations de l'offre ;

» Négocier les CPOM en vue de faciliter ces émergences au sein des ESSMS déjà établis.

Ces injonctions répondent à l'objectif des 50.000 solutions à créer pour favoriser l'application réelle et effective sur les territoires de la Convention internationale des droits des personnes handicapées (CIDPH) de l'ONU, dont le manque de respect par la France est souligné depuis de nombreuses années.

Il s'agit donc autant d'une logique de rattrapage de nos manquements que d'un renforcement de l'offre disponible pour les publics sans solution d'accompagnement. Pour garantir l'effectivité de ces actions, une enveloppe de 1,5 milliards d'euros a été débloquée au sein de la branche autonomie de la Sécurité Sociale.
L'Etat a précisé, par ailleurs, que ces nouvelles solutions devaient s'inscrire dans une logique spécifique:

» Une approche transversale au sein d'une stratégie à l'échelle régionale, pour prendre en compte la diversité des besoins ;

» Une priorité sur les modes d'accompagnement dits "modulaires", c'est-à-dire individualisés et au plus près des lieux de vie, dans une logique de plateformes de services coordonnées avec les besoins réels des personnes ;

» Une déconcentration géographique de la planification, afin de prendre en compte la diversité des territoires et des besoins à couvrir (pilotage régional associant les élus, les représentants des personnes et les professionnels) ;

» La mobilisation de ressources nouvelles pour les organismes gestionnaires, avec un accompagnement réel dans leur transformation.

Ainsi, cette circulaire reprend en termes administratifs les grands enjeux des logiques inclusives actuelles, mais aussi l'application à venir de la réforme SERAFIN-PH:

- Les solutions seront tournées vers le milieu ordinaire plutôt que vers l'institutionnalisation: priorité sera donc donnée aux dispositifs de droit commun sur les lieux de vie ;
- La logique passe d'une organisation "centrée sur la place en ESSMS" à une organisation de "plateformes de service coordonnées" avec les besoins des personnes elles-mêmes ;
- La volonté est de renforcer les liens entre le secteur médico-social et le milieu ordinaire, afin de lutter contre l'exclusion et l'ostracisation institutionnelle des personnes en situation de handicap ;
- Certains besoins spécifiques seront pris en considération et leurs réponses renforcées, notamment le polyhandicap, les troubles psychiques et les troubles du neuro-développement.

En conséquence, plusieurs plans seront intégrés à ces créations de solutions: la stratégie aidants du 6 octobre 2023, la stratégie nationale TND 2023-2027, le plan de prévention des départs non souhaités en Belgique pour les enfants en situation de handicap, le plan de développement de l'offre médico-sociale dans les DOM de juillet 2023, ou encore le renforcement des réponses à destination des enfants en situation de handicap issus de l'ASE.

Processus suicidaires

L'Union Nationale de la Prévention du Suicide (UNPS) organisera, le 9 février 2024, la 28ème Journée Nationale pour la Prévention du Suicide (JNPS).

Avec le soutien de plusieurs associations (notamment S.O.S. Amitié), cette journée aura pour thème "Lien social et prévention partagée: Comprendre, Entretenir, Recréer" et se tiendra au Ministère de la Santé et de la Prévention, au 14 avenue Duquesne, Paris.

» Elle sera diffusée en direct sur le site FaceBook de l'UNPS (sans inscription préalable) ;
» Informations sur ce lien.

Le texte de présentation de cette journée est reproduit ci-dessous:

"Depuis les travaux de Durkheim (« Le Suicide. Étude de sociologie », 1897), il est admis que le suicide ne résulte pas uniquement d'une histoire personnelle et qu'il constitue également un fait de société. Si le suicide est fait psychologique, il est aussi « un fait social ».

Il n'est pas aisé de penser la part du « social » dans la prévention du suicide. Il n'existe pas, comme il aurait été possible de le penser après les corrélations mises à jour par Durkheim, de causes sociales simples et linéaires du suicide : « une prévention sociale » du suicide n'est ainsi pas simple à penser.

La notion « d'isolement » apparaît aujourd'hui comme un des piliers de la prévention. En particulier, le monde associatif a développé des logiques de « solidarité » et de « soutien social » avec toute une série d'outils pour lutter contre l'isolement social. Mais si l'isolement constitue un facteur de risque du suicide, la qualité des échanges et les modes de régulation de ces échanges occupent une place tout aussi essentielle.

Pour la pratique de la prévention, la question reste de savoir de quelle manière il est possible de retisser du lien social face aux personnes en souffrance.

Les JNPS 2024, à partir de l'expérience de ses associations et de toute la réflexion déjà menée sur cette question, se proposent d'interroger cette problématique du « lien du social » et celle des « interactions sociales » pour une meilleure compréhension du processus suicidaire et pour améliorer encore la prévention du suicide."

» Les journées en fonction des régions sont décrites sur ce lien ;
» Le visuel JNPS 2024 est téléchargeable sur celui-ci ;
» Le communiqué de presse est accessible sur ce lien ;
» L'argumentaire global l'est sur celui-ci.

Les actions en Grand Est:

Bar-le-Duc:

Le Centre de Prévention du Suicide Grand Est organise le 05/02/2024 un ciné-débat autour du film "Au nom de la Terre" à 20h00 au cinéma Confluences. En présence de Fabienne LIGIER, Crina PAPUC et Xavier SIPP.
(informations sur ce lien).

Strasbourg:

L'Unafam 67 propose, le 05/02/2024, un ciné-débat à 20h00 au Cinéma Star Saint-Exupéry (18 rue du 22 novembre) autour du film « Au nom de la terre ». Réservation fortement conseillée sur le site du cinéma Star St Exupéry ou à 67@unafam.org

Intervenants : Sougy Malvezin, médecin responsable de VigilanS Alsace, Pôle de Psychiatrie Santé Mentale et Addictologie des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, accompagnée de son équipe. M. Peroche, infirmier en psychiatrie et un des ambassadeurs du dispositif de prévention du suicide "Dites je suis là". M. Trautmann, président de l'association S.O.S. Amitiés. Dr Lozère et Dr Hansmaennel du CinéPsy (internes en psychiatrie). Tarifs : 5.00 €

Reims:

La Communauté psychiatrique de territoire de la Marne, l'EPSM de la Marne et le CHU de Reims organisent le 05/02/2024 un forum dans le cadre de la Journée nationale de prévention du suicide. À cette occasion, les dispositifs de prévention de la récidive suicidaire – VigilanS et Vigiteens – seront présentés aux patients, aux familles et aux professionnels de santé le lundi 5 février 2024, de 8 à 16 heures, dans le hall de l'hôpital Robert-Debré du CHU de Reims.

D'autres dispositifs de prévention seront également mis en avant tout au long de cette journée. Parmi eux, le numéro national de prévention du suicide (3114) ; le service d'écoute nocturne pour les étudiants (Nightline); la formation aux premiers secours en santé mentale dispensée par l'association l'Amitié de Reims ; la formation Sentinelle, Etc.

FÉVRIER 2024
28èmes JOURNÉES
NATIONALES POUR LA
PRÉVENTION DU SUICIDE
Lien social et prévention partagée -
Comprendre, entretenir, recréer
Union
Nationale
Prévention
Suicide
UNPS.fr

Personnes âgées

Les Hôpitaux Nord-Ouest (HNO) ont récemment publié un ouvrage portant sur la "Prévention de l'iatrogénie de la personne âgée".

Ce livre vise à guider les praticiens dans leur volonté de réduire les risques médicamenteux pour les personnes âgées, qu'elles vivent à domicile ou en institution médico-sociale.

» Le site du HNO est accessible sur ce lien.

Personnes en situation d'exclusion

La HAS vient de publier une série de Recommandations de Bonnes pratiques Professionnelles (RBPP) consacrées à la thématique "Grande précarité et troubles psychiques".

Ces RBPP, diffusées en janvier 2024, ciblent les personnes en situation de grande précarité (terme ayant le sens, pour la HAS, de personnes "sans logement personnel") et présentant des troubles psychiques.

Elles visent à répondre aux difficultés constatées chez ces personnes dans l'accès aux soins et aux dispositifs sociaux.

En conséquence, plusieurs grandes lignes d'action sont présentées et préconisées dans ces documents:

- La proposition d'une approche globale incluant l'accès à un logement (ou du moins à un "chez-soi") et un accompagnement adapté à la fois sur le plan clinique et social ;
- La mise en place de démarches en "aller-vers", ainsi que d'un accueil et un accompagnement inconditionnels, souples et inclusifs, dans une réponse rapide aux besoins fondamentaux ;
- La prise en compte des traumatismes (approche dite "sensible au trauma") ;
- La centration des professionnels sur le pouvoir d'agir des personnes, en se focalisant sur leurs forces, leurs choix et leurs désirs, afin d'aller vers une logique de rétablissement ;
- L'appui à la pluridisciplinarité: au sein des équipes (incluant des pairs-aidants) et au sein des secteurs (social, médico-social, sanitaire dont la psychiatrie) ;
- L'adaptation aux vulnérabilités spécifiques (addiction, genre, cognition, âge, parcours migratoire) ;
- L'appui sur les processus de réduction des risques et des dommages, en les adaptant à la nature des troubles psychiques.
- L'assurance d'un accès effectif à l'ensemble des droits (incluant les logiques de promotion) ;
- La lutte contre la discrimination et la stigmatisation ;
- L'organisation d'un repérage précoce des troubles psychiques et des vulnérabilités psychosociales, avec un appui fort sur les séquences de transition (perte d'habitat, sorties d'hospitalisation, Etc.) ;
- L'anticipation et la gestion des crises psychiatriques ;
- Le développement d'une offre adaptée: locative, psychiatrique, sociale, médico-sociale, Etc. ;
- La coordination des professionnels et des structures sur chaque territoire ;
- La formation des professionnels à la double problématique des troubles psychiques et de la grande précarité.

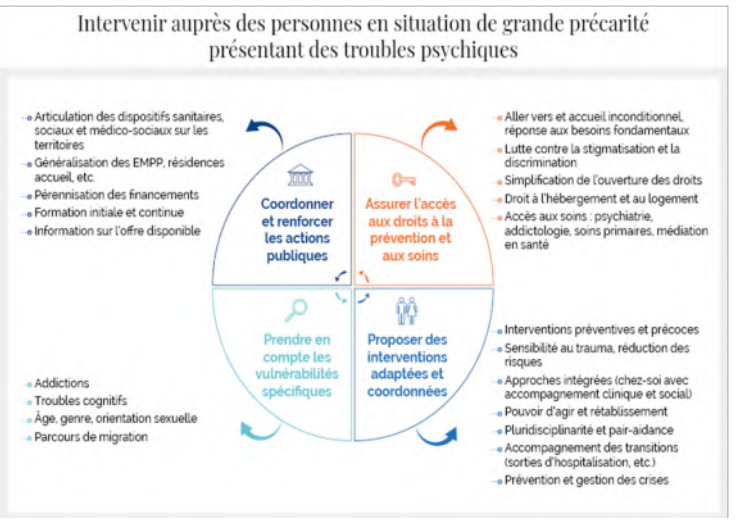

» Les RBPP sont téléchargeables sur ce lien.

Elles sont à mettre en lien avec une autre série de RBPP, produites également en janvier 2024 et concernant l'habitat. Ces dernières sont présentes en page suivante.

La HAS a publié au 31 janvier 2024 des RBPP spécifiques à la question de l'habitat.
Intitulées "L'accompagnement vers et dans l'habitat par les professionnels des ESSMS", elles se composent de trois volets successifs dont seul le premier est publié à l'heure actuelle.

La HAS présente ces RBPP de la manière suivante (texte repris du site internet):

Les professionnels destinataires

Ces recommandations de bonnes pratiques professionnelles s'adressent aux professionnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux (article 312-1 du code de l'action sociale et des familles) qui, dans le cadre de leur accompagnement, travaillent sur la dimension habitat du projet des personnes majeures (quels que soient leur lieu de vie, leurs besoins et leur évolution personnelle). Cette dimension d'habitat est à considérer de manière assez large puisqu'elle comprend le cadre de vie et l'environnement de la personne.

Les publics concernés

- Les personnes âgées en perte d'autonomie ;
- Les personnes majeures en situation de handicap ;
- Les jeunes majeurs relevant des services de protection de l'enfance ;
- Les personnes majeures en situation de précarité.

Les enjeux et objectifs

Ces recommandations de bonnes pratiques professionnelles s'inscrivent dans un certain nombre d'enjeux sociétaux et organisationnels visant à permettre :

- Aux personnes d'être pleinement actrices de leurs choix en matière d'habitat et du lieu dans lequel elles vivent, selon leurs souhaits ;
- De se sentir « chez elles » quel que soit leur lieu de vie, à chaque étape de leur parcours de vie ;
- De s'inscrire durablement dans leur habitat (logement, quartier…) et, selon leurs souhaits, dans la vie sociale et citoyenne.

Elles ont pour objectif de :

- Fournir des repères aux professionnels pour accompagner le parcours d'habitat des personnes ;
- Soutenir des modalités d'accompagnement qui permettent à chaque personne concernée de définir et d'exprimer son projet d'habitat et les conditions pour se sentir « chez soi ».

Dates de publication

Ces recommandations sont décomposées en 3 volets :

- Le volet 1 « Socle transversal - Sensibiliser la personne aux enjeux de l'habitat et construire la coordination entre acteurs » propose des préalables pour les professionnels qui accompagnent ou vont accompagner des personnes dans leur projet d'habitat ;

- Le volet 2 a pour objectif d'accompagner la personne dans l'élaboration de son projet d'habitat (publication prévue en 2026) ;

- Le volet 3 a pour objectif d'accompagner la personne à être la plus autonome possible dans son habitat (publication prévue ultérieurement).

Ces RBPP peuvent donc réellement être de précieuses ressources pour guider la pratique professionnelle, tant au sein des lieux de vie ou des lieux d'hébergement en collectivité que pour les logements en diffus ou en hybridation collectif/individuel.

Liens des documents du volet 1 ci-dessous:

» Accompagner vers et dans l'habitat Volet 1 – Socle transversal – Les 8 points clés ;

» Accompagner vers et dans l'habitat par les professionnels des ESSMS Volet 1 – Socle transversal – Argumentaire ;

» Accompagner vers et dans l'habitat par les professionnels des ESSMS Volet 1 – Socle transversal – Recommandation.

Personnes en situation de handicap psychique

Psycom, organisme majeur d'information au sujet du handicap psychique et de soutien aux personnes qui le vivent, a publié un article très intéressant à l'attention des journalistes et blogueurs.

Cet article, intitulé "Journalistes: pour informer sans stigmatiser", vise à limiter le risque d'écrits créant une stigmatisation des personnes psychiquement vulnérables dans l'univers médiatique et, en conséquence, chez le public qui lit les articles qui en sont issus.

Il récapitule des conseils et propose des liens vers des documents ressources.

» L'article est accessible sur ce lien ;
» La brochure "7 conseils pour communiquer sur la santé mentale" (Fondation Roi Baudouin) est accessible sur celui-ci (version courte) ou celui-là (version longue) ;
» La brochure "Psychiatrie et médias: mémo à l'usage des journalistes" (par l'association de journalistes Ajir Psy) est accessible sur ce lien ;
» Le guide "Santé mentale et médias" (Centre Franco Basaglia de Liège) est accessible sur ce lien.

Addictologie

Le site internet "The Conversation" propose un article intéressant sur la démarche Dry January.

L'article, intitulé "Alcool, et si vous faisiez le point?", se sert de cette occasion pour aborder la question de l'alcool et des possibles troubles liés à son usage, notamment en présentant le questionnaire AUDIT (Alcohol Use Disorder Inventory T).

Ce questionnaire, gratuit et accessible par exemple sur l'application Try Dry, permet à chacun d'auto-évaluer sa consommation d'alcool, ainsi que les risques qui peuvent y être liés.

» L'article est disponible sur ce lien.

***

Le site Internet de la chaîne BFMTV, propose un article consacré aux cannabinoïdes de synthèse.
"Cocaïne rose" (en réalité, mélange de MDMA et de kétamine), 3-MMC (cathinone mimant l'effet de la cocaïne) et autres substances synthétiques y sont abordées, avec une intéressante reprise des résultats de l'OFDT (Observatoire Français des Drogues et des Tendances addictives) et du SINTES (Système d'Identification Nationale des Toxiques et des substancES).

» L'article est disponible sur ce lien.

***

L'organisme Narcotiques Anonymes France, organisant des rencontres physiques pour les usagers de substances souhaitant trouver soutien et appui en toute confidentialité (à l'image des rencontres des Alcooliques anonymes), a récemment mis à jour son site internet.

Ce dernier propose un annuaire "France entière" reprenant, ville par ville, les lieux et conditions d'accès aux réunions.

Fait intéressant: cet annuaire prend en compte certains modes de vie des personnes marginalisées ou en extrême précarité psychosociale. Par exemple, il précise lorsque ces réunions autorisent la présence de chiens.

» L'annuaire est disponible sur ce lien.

***

La Carsat Midi-Pyrénées a récemment rappelé sur son site Internet l'existence du dispositif ESPER.

Ce dispositif, acronyme de "les Entreprises et les Services Publics s'Engagent Résolument", renvoie à tout un ensemble de mécanismes et d'engagements des employeurs quant à la prévention et la gestion des conduites addictives sur le lieu de travail.

Basé en particulier sur une Charte d'engagement, le dispositif ESPER renvoie donc au champ de la santé au travail et de l'implication citoyenne des employeurs dans la prévention et la lutte contre les addictions pouvant exister dans la vie des employés.

» L'article de la Carsat est disponible sur ce lien ;
» La charte est téléchargeable sur celui-ci.

LES HANDICAPS INVISIBLES, C'EST QUOI ?

LES MALADIES INVALIDANTES

Ce sont des maladies qui ont un effet négatif sur l'organisme.

On peut citer les maladies cardio-vasculaires, endocrines, digestives, respiratoires, du système immunitaire ou infectieuses :

Par exemple : épilepsie, sclérose en plaques, diabète, bronchopathie chronique, VIH, asthme, cancer....

LES TROUBLES COGNITIFS

Ce sont un ensemble de symptômes affectant les fonctions cérébrales.

On peut citer les troubles développementaux, les troubles du spectre autistique ou encore du langage...

Par exemple : dyslexie, dysorthographie, dysphasie, trouble déficitaire de l'attention, autisme, syndrome d'asperger, aphasie, maladie d'Alzheimer, hyperactivité...

LES TROUBLES PSYCHIQUES

Ce sont des troubles qui menacent l'équilibre mental.

On peut citer les troubles de l'humeur, troubles anxieux, troubles de la personnalité, troubles neurologiques...

Par exemple : psychose, burn-out, anorexie, dépression, trouble obsessionnel compulsif, phobie sociale, schizophrénie, bipolarité...

LES TROUBLES MENTAUX

Ce sont les conséquences sociales d'une déficience intellectuelle.

On peut citer principalement les troubles du développement mental qui impactent sur les capacités intellectuelles :

Par exemple : trisomie 21, déficience intellectuelle...

LES TROUBLES SENSORIELS

Ce sont des troubles qui modifient la perception de l'environnement.

On peut citer les troubles touchant aux sens (ouïe, toucher, vue, goût, odorat)

Par exemple : hyper ou hypo sensibilité (lumière, sons, textures) , déficience auditive et/ou visuelle...

Mission Handicap.com

CRPPC / 9 & 10 février 2024 (Lyon / Visio)

Le CRPPC (Centre de Recherche en Psychopathologie et Psychologie Clinique) organise un colloque international portant sur les "Pratiques internationales de santé: les médiations thérapeutiques Art, Création et Soin".

» Programme disponible sur ce lien.

***

FAS / 13 février 2024 (Angers)

La FAS (Fédération des Acteurs de la Solidarité), avec d'autres organismes, propose une journée régionale sur la thématique "Culture et travail social".

» Programme disponible sur ce lien.

***

Uriopss / 15 février 2024 (Lyon)

L'Uriopss Auvergne-Rhône-Alpes propose une journée d'études consacrée aux "Rouages de la coopération territoriale".

» Programme et inscription sur ce lien.

***

CPN / 22 février 2024 (Nancy)

Le Centre Psychothérapique de Nancy, par le biais de son département d'addictologie, organise sa 3ème journée scientifique consacrée à la thématique "Culture et addictions".

» Préprogramme disponible sur ce lien.

Lefebvre Dalloz compétences
22 & 23 février 2024 (Paris)

Le pôle formations de Lefebvre Dalloz compétences organise une formation consacrée à la thématique "ESSMS: usure professionnelle, épuisement, stress".

» Programme sur ce lien ;
» Inscription sur celui-ci.

***

Autonomii formation / 12 mars 2024 (Paris / Visio)

L'organisme Autonomii Formation propose une journée nationale d'échanges et de formation consacrée à "L'évaluation de la qualité de l'accompagnement des ESSMS".

» Programme disponible sur ce lien.

***

CREAI / 14 mars 2024 (Dijon)

Le CREAI Bourgogne-Franche-Comté propose son 2ème forum régional, sur la thématique "amour, sexualité, parentalité et handicap".

» Informations sur ce lien.

***

FIRAH / 14 mars 2024 (Paris)

La FIRAH propose sa 7ème rencontre "Handicap, Recherche et Citoyenneté".

» Programme sur ce lien ;
» Inscription sur celui-ci.

***

Crehpsy / 14 mars 2024 (Amiens)

Le Crehpsy (Centre de ressources sur le handicap psychique) anime une formation de 3 heures prenant la forme d'une "Action de sensibilisation au handicap psychique et emploi".

» Programme sur ce lien.

COLLOQUE INTERNATIONAL
Pratiques internationnales de santé
Les médiations thérapeutiques
Art, création et soin
Vendredi 9 février 2024
Samedi 10 février 2024
Grand Amphi
18 quai Claude Bernard - 69007 Lyon
Pour suivre en visio, envoyer un mail à l'adresse suivante :
crppc@univ-lyon2.fr
Mathias Colomb
Intervenants :
A. BRUN, D. CAMPARO AVILA, P. CASTANHO, C. GUTFRIND, K. C. DE SOUSA OLIVEIRA, J. GARCIA DURAND, T. GUENOUN, J. JUNG, C. LEBON, S. MISSONNIER, L. MITSOPOULOU-SONTA, M. RAVIT, D. CERCLET, F. SILVEIRA, X. VLACHOPOULOU, S. ZORNIG
Inscription : https://mediationsoin.sciencesconf.org

CRIAVS MP
Centre ressources pour les intervenants auprès d'auteurs de violences sexuelles Midi Pyrénées
JOURNÉE SCIENTIFIQUE 2024
L'expérience des professionnel(le)s accompagnant les auteurs de violences sexuelles : effets individuels & ressources collectives
Jeudi 25 avril 2024 | 9h-17h
Auditorium du Centre hospitalier Gérard Marchant (Toulouse)
CENTRE HOSPITALIER
Gérard Marchant

UNIVERSITÉ DE LORRAINE
CENTRE PIERRE JANET
CONFÉRENCE GRATUITE
LES PSYCHÉDÉLIQUES EN SANTÉ MENTALE
5 FÉVRIER 2024 - 19H00
AMPHITHÉÂTRE DEMANGE
METZ, ÎLE DU SAULCY

Planète grise / 19 & 20 mars 2024 (Paris)

Le groupe "Planète grise" (anciennement Ehpa presse) propose des "Assises nationales des soins en EHPAD".

» Le programme est sur ce lien.

***

ANDIME / 28 mars 2024 (Saint-Mandé)

L'ANDIME (Association nationale des dispositifs inclusifs médico-éducatifs) organise sa première journée, sur la thématique "Quels dispositifs pour quelles inclusions?".

» Programme et inscription sur ce lien.

***

Uniopss / 3 & 4 avril 2024 (Lyon)

L'uniopss organise son 35ème congrés, sur le thème "Fiers de prendre soin, fiers d'être engagés".

» Programme sur ce lien.

***

Lefebvre Dalloz compétences / 4 & 5 avril 2024 (Paris)

Le pôle formations de Lefebvre Dalloz compétences organise une formation sur le sujet "Adulte vulnérable: régimes de protection et applications".

» Programme sur ce lien ;
» Inscription sur ce lien.

Lefebvre Dalloz compétences 25 & 26 avril 2024 (Paris)

Le pôle formations de Lefebvre Dalloz compétences organise une formation sur le sujet "Secret professionnel et partage d'information au sein des établissements sociaux et médico-sociaux".

» Programme sur ce lien ;
» Inscription sur ce lien.

***

CRIAVS / 25 avril 2024 (Toulouse)

Le CRIAVS Midi-Pyrénées propose une journée scientifique consacrée à "L'expérience des professionnels accompagnant les auteurs de violences sexuelles".

» Programme et inscription sur ce lien.

***

Lefebvre Dalloz compétences 16 & 17 mai 2024 (Paris)

Le pôle formations de Lefebvre Dalloz compétences organise une formation sur le sujet "Faire face à des inspections et contrôles dans les ESSMS".

» Programme sur ce lien ;
» Inscription sur ce lien.

***

FHF / 21 au 23 mai 2024 (Paris)

La Fédération Hospitalière de France propose son rendez-vous annuel de la santé et du médico-social, le "SantExpo 2024".

» Le programme est sur ce lien.

***

Santé mentale France / 6 & 7 juin 2024 (Marseille)

L'organisme Santé mentale France organise son 12ème congrès Réh@b', consacré à la question des programmes de réhabilitation adressés aux personnes en situation de handicap psychique.

» Le programme est accessible sur ce lien.

Focus

Podcast "Graine de réhab"

Le CRR (Centre Ressource de Réhabilitation psychosociale) proposera prochainement un Podcast visant à donner la parole aux personnes concernées par des troubles psychiques, ainsi qu'à leurs proches et aux professionnels qui les accompagnent.

Le CRR présente cette initiative de la manière suivante:

Graine de réhab, c'est quoi ?

Graine de réhab c'est le nouveau podcast du CRR. C'est un vrai projet d'équipe puisque dans ce podcast vous pourrez entendre tour à tour au micro les membres de l'équipe, qui se prêteront au jeu de l'interviewer !

L'objectif de ce podcast : rendre plus accessible la réhabilitation psychosociale et l'approche centrée sur le rétablissement, en donnant la parole à ceux qui la vivent au quotidien, les personnes concernées, les proches et les professionnels.

Chaque année, nous vous proposerons d'explorer deux thématiques !

Au rythme d'un épisode par mois, nous aurons en tout 6 épisodes pour explorer une thématique !

Le format des épisodes sera varié : vous pourrez écouter tour à tour des interviews, des immersions dans des structures de réhabilitation psychosociale, ou encore des débats.

Saison 1 : Les aidants et la santé mentale

Pour la première saison de Graine de réhab, nous vous invitons à explorer avec nous pendant 6 mois la thématique de l'aide aux aidants. Une thématique qui nous tient à cœur puisque c'est celle que nous avons choisi pour la journée du réseau de réhabilitation psychosociale.

Comment définir l'aidance dans le champ de la santé mentale ? Comment les aidants se sentent-il écoutés et accompagnés ? Que proposent les structures de réhabilitation pour faire des aidants des alliés du rétablissement?

Voici quelques questions auxquels nous essayerons de répondre dans ces épisodes.

» Le site du podcast, accessible à cette adresse, propose un formulaire d'inscription afin d'être informé de la sortie des épisodes.

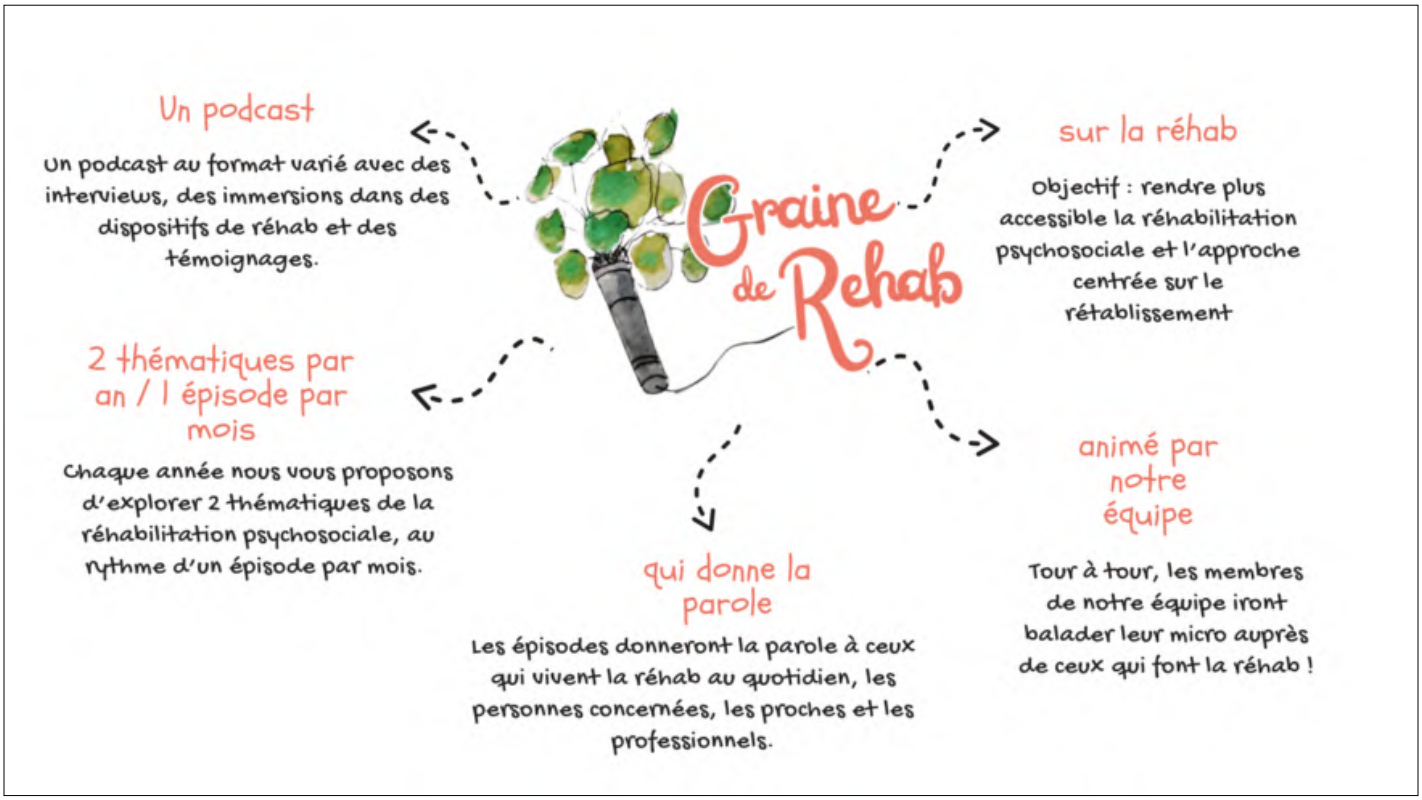

Focus

Les journées et semaines thématiques

Véritables opportunités d'ouverture de dialogue au sujet de multiples thématiques de santé et/ou de solidarité, les journées et semaines thématiques constituent des espaces intéressants à investir au sein des ESSMS.

Date	Thématique	Ampleur
4 février	Journée contre le cancer	Mondiale
13 février	Journée de l'épilepsie	Internationale
14 février	Journée de sensibilisation aux cardiopathies congénitales	Internationale
15 février	Journée contre le cancer de l'enfant	Internationale
29 février	Journée contre les maladies rares	Internationale
Mars	Mois de prévention du cancer colorectal (mars bleu)	Nationale
3 mars	Journée de l'audition	Mondiale
4 mars	Journée de l'obésité	Mondiale
9 au 16 mars	Semaine du rein	Nationale
11 au 17 mars	Semaine du cerveau	Nationale
19 mars	Journée du travail social	Mondiale
Mi-mars (date non connue à ce jour)	Semaine de lutte contre le cancer	Internationale
17 mars	Journée du sommeil	Nationale
20 mars	Journée de la santé bucco-dentaire	Mondiale
20 mars	Journée du bonheur	Internationale
21 mars	Journée de la trisomie 21	Mondiale
24 mars	Journée de lutte contre la tuberculose	Mondiale
27 mars	Journée de la gérontologie	Nationale
28 mars	Journée de l'endométriose	Mondiale
2 avril	Journée de sensibilisation à l'autisme	Mondiale
7 avril	Journée de la santé	Mondiale
8 avril	Journée des ambulanciers	Nationale
11 avril	Journée de la maladie de Parkinson	Mondiale
16 avril	Journée de la voix	Mondiale
17 avril	Journée de l'hémophilie	Mondiale
25 avril	Journée de lutte contre le paludisme	Mondiale
28 avril	Journée de la santé et de la sécurité au travail	Mondiale
30 avril	Journée des mobilités et de l'accessibilité	Mondiale

Date	Thématique	Ampleur
2 mai	Journée de l'asthme	Mondiale
5 mai	Journée de la sage-femme	Internationale
8 mai	Journée de la Croix-Rouge	Mondiale
10 mai	Journée du lupus	Mondiale
12 mai	Journée de la fibromyalgie	Mondiale
12 mai	Journée des infirmiers	Internationale
17 mai	Journée de l'hypertension	Mondiale
18 mai	Journée de la maladie coeliaque	Mondiale
19 mai	Journée des MICI	Mondiale
28 mai	Journée d'action pour la santé des femmes	Internationale
30 mai	Journée de la SEP	Mondiale
31 mai	Journée sans tabac	Mondiale
2 juin	Journée des troubles alimentaires	Mondiale
3 juin	Journée de l'orthopédie	Mondiale
8 juin	Journée du bien-être	Mondiale
14 juin	Journée des donneurs de sang	Mondiale
21 juin	Journée de la maladie de Charcot	Mondiale
22 juin	Journée de réflexion sur le don d'organes	Nationale
28 juillet	Journée de l'hépatite	Internationale
8 septembre	Journée de la physiothérapie	Mondiale
10 septembre	Journée de prévention du suicide	Mondiale
14 septembre	Journée des premiers secours	Mondiale
15 septembre	Journée du lymphome	Nationale
17 septembre	Journée de l'arthrose	Mondiale
19 septembre	Journée de la psychomotricité	Européenne
21 septembre	Journée de la maladie d'Alzheimer	Mondiale
22 septembre	Journée de la leucémie	Mondiale
23 au 30 septembre	Semaine du sport	Européenne
23 septembre	Journée de la langue des signes	Internationale
26 septembre	Journée de la contraception	Mondiale
28 septembre	Journée de la rage	Mondiale
28 septembre	Journée des sourds	Mondiale
29 septembre	Journée du coeur	Mondiale
30 septembre au 6 octobre	Semaine des personnes âgées (semaine bleue)	Internationale
Octobre	Mois de lutte contre le cancer du sein (octobre rose)	Nationale

Date	Thématique	Ampleur
4 octobre	Journée des aveugles et des malvoyants	Nationale
6 octobre	Journée des aidants	Nationale
10 octobre	Journée de la santé mentale	Mondiale
12 octobre	Journée des soins palliatifs	Mondiale
15 octobre	Journée des toxicomanies	Nationale
16 octobre	Journée de l'alimentation	Mondiale
16 octobre	Journée de la colonne vertébrale	Mondiale
17 octobre	Journée du don et de la greffe d'organes	Mondiale
18 octobre	Journée de la ménopause	Mondiale
20 octobre	Journée de l'ostéoporose	Mondiale
21 octobre	Journée contre la douleur	Mondiale
Novembre	Moi(s) sans tabac	Nationale
Novembre	Mois de sensibilisation au cancer de la prostate et des testicules (Movember)	Internationale
7 au 14 novembre	Semaine contre la dénutrition	Nationale
10 novembre	Journée de sensibilisation aux tumeurs endocrines	Mondiale
12 novembre	Journée de la pneumonie	Mondiale
14 novembre	Journée du diabète	Mondiale
18 novembre	Journée d'information sur les antibiotiques	Européenne
18 au 22 novembre	Semaine de l'emploi des personnes en situation de handicap	Européenne
26 novembre	Journée des aides-soignants	Internationale
Fin novembre (date non connue)	Semaine de la sécurité des patients	Nationale
1er décembre	Journée de lutte contre le SIDA	Mondiale
3 décembre	Journée des personnes handicapées	Internationale
5 décembre	Journée du bénévolat	Mondiale

Focus

La santé mentale au travail

Ce focus vise à présenter différentes ressources présentes sur Internet et visant la prévention et le soutien de la santé mentale en condition professionnelle.

Adrien Chignard: identifier et soutenir un collègue en difficulté psychologique

Adrien Chignard, psychologue du travail, propose une courte vidéo reprenant la "règle des trois i", qui renvoie à une méthode d'observation et d'analyse permettant d'identifier une situation de souffrance psychique au travail.

» La vidéo est accessible sur ce lien, ou en cliquant sur l'image ci-dessous.

Le baromètre de la santé psychologique

Le baromètre de la santé psychologique est un outil qui a été réalisé au Québec, dans le cadre du PAMQ (Programme d'Aide aux Médecins du Québec) durant la période COVID.

Il peut être utile, hors période de pandémie, pour détecter certains indices de santé mentale chez les professionnels confrontés à des situations de travail stressantes ou potentiellement traumatiques, ainsi que pour identifier les stratégies à utiliser pour y répondre.

Baromètre de la santé mentale

	EN SANTÉ	EN RÉACTION	FRAGILISÉ(E)	EN ÉTAT CRITIQUE
SIGNES	Être posé - Calme	Anxiété - Tristesse occasionnelle	Anxiété - Tristesse envahissante	Anxiété constante - Dépression - Idées suicidaires
	Sens de l'humour	Irritabilité - Sarcasme déplacé	Colère - Cynisme	Excès de colère - Agressivité
	Vivacité d'esprit	Oublis - Pensées intrusives	Indécision - Manque de concentration	Incapacité à se concentrer
	Sommeil réparateur	Sommeil perturbé	Sommeil agité, cauchemars	Trop ou manque de sommeil
	Rendement soutenu	Sentiment d'être surchargé - Procrastination	Sentiment d'être débordé - Piètre performance	Incapacité à faire ses tâches
	Confiance en soi, en les autres	Doute de soi	Doute des autres	Méfiant
	Se sentir bien	Tensions et maux de tête	Douleurs physiques	Maladies physiques
	Bon niveau d'énergie	Manque d'énergie	Fatigue	Épuisement
	Actif physiquement	Activités physiques réduites	Inactif physiquement	Léthargie
	Actif socialement*	Contacts sociaux réduits*	Contacts sociaux évités*	Interruption des contacts avec ses proches*
	Consommation occasionnelle et sociale	Consommation régulière mais contrôlée	Consommation difficile à contrôler	Abus ou dépendance

Quelles actions mettre en place?

STRATÉGIES	Maintenir ses activités	Récupérer : ralentir - se reposer	Reconnaître qu'il faut agir	Consulter un professionnel rapidement
	Pratiquer la pleine conscience	S'outiller pour préserver sa santé psychologique	Récupérer : éliminer les tâches non essentielles	Se confier à un pair ou une personne de confiance*
	Cultiver ses liens sociaux*	Identifier les difficultés	Se confier à un pair ou une personne de confiance*	Considérer un arrêt de travail
		Agir sur ce qu'on peut changer	Maintenir le contact avec ses proches*	Reprendre contact avec ses proches*

LES EFFETS
DU MANQUE DE SOMMEIL

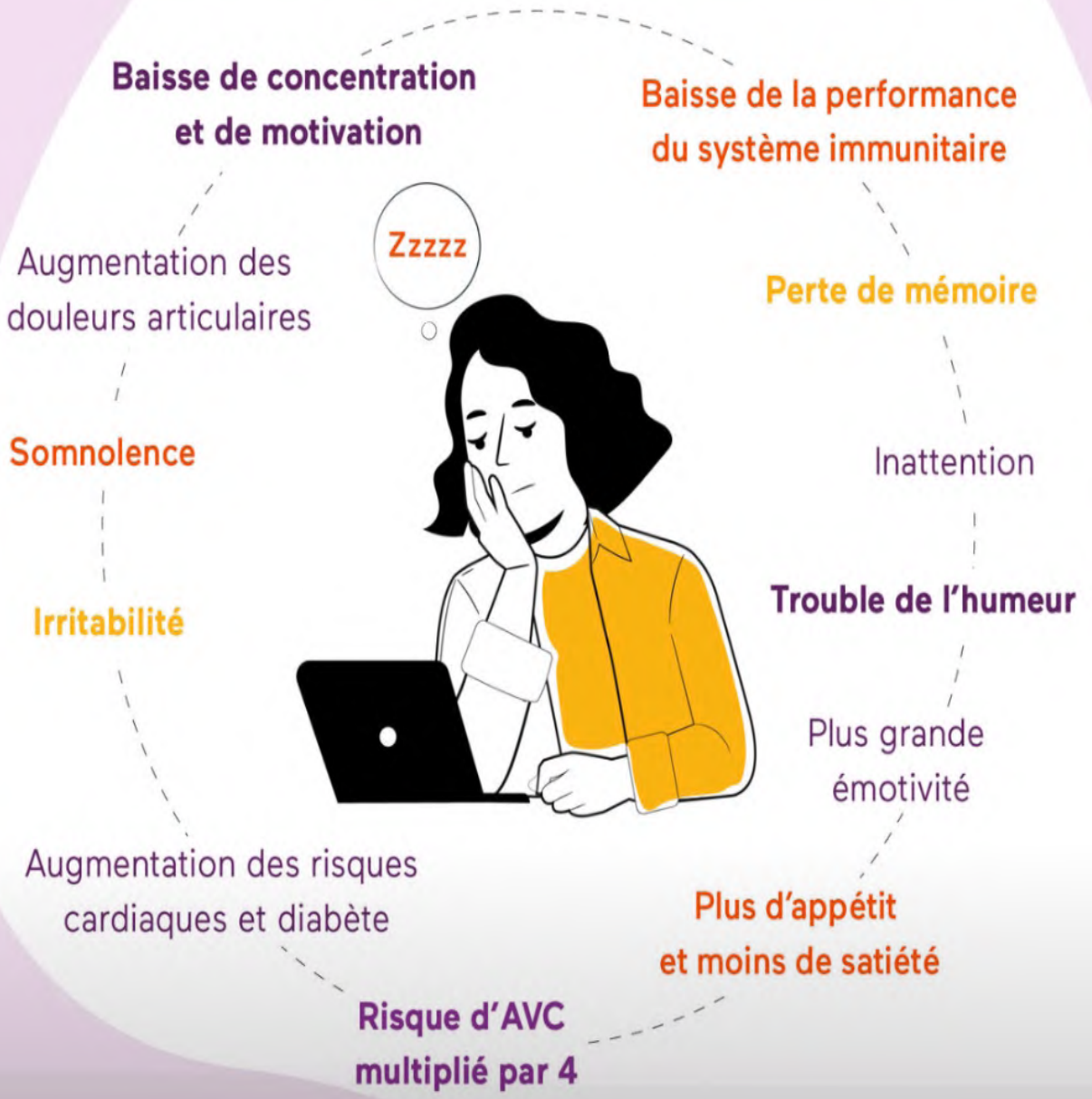

Paru le 16 mars 2023 (Réédition augmentée)

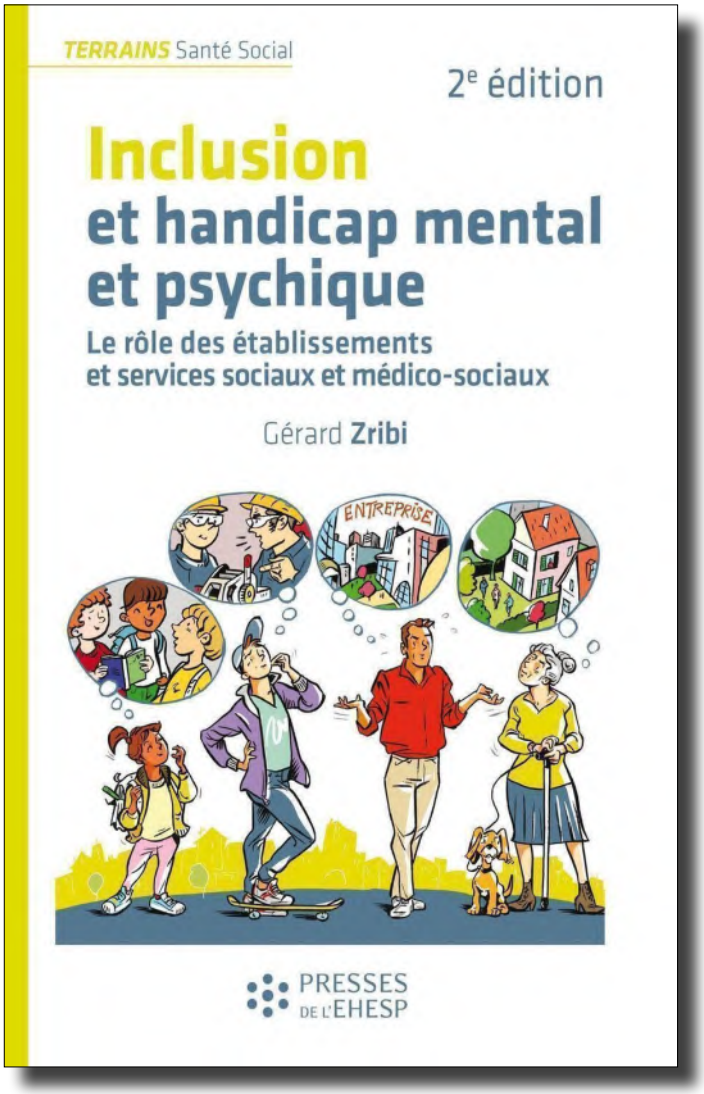

Gérard Zribi

Inclusion et handicap mental et psychique: le rôle des établissements et services sociaux et médico-sociaux

Présentation éditeur

En France comme ailleurs, les échanges sont vifs et tranchés sur le concept d'inclusion, sa mise en oeuvre et le rôle des établissements et services spécialisés.

Un seul type de dispositif est-il censé représenter le fameux « tournant inclusif » ? L'école « normale », le logement personnel, l'emploi « ordinaire » permettent-ils l'accès de tous, quel que soit leur handicap, aux droits fondamentaux (éducation, scolarisation, formation, emploi, citoyenneté…) ?

De façon claire, incisive et documentée, cet ouvrage présente les termes du débat, un panorama de la politique du handicap en France et un portrait général des publics accompagnés et suivis, notamment autistes, déficients intellectuels, polyhandicapés et handicapés psychiques. Il détaille l'ensemble des dispositifs en établissement, à l'école, dans l'entreprise, ainsi que les mesures pour favoriser l'habitat inclusif.

Préfacée par Robert Lafore, cette 2e édition est enrichie d'une postface et d'une analyse des dispositifs récents afin de clarifier des notions complexes et de partager des prises de position sans ambiguïté sur les liens entre vulnérabilité et citoyenneté.

Professionnels et étudiants du social et médico-social, enseignants de l'Éducation nationale, acteurs associatifs et décideurs publics peuvent ainsi faire le point sur les notions clés (inclusion, désinstitutionnalisation, choix de vie, empowerment…) et les solutions pour une inclusion au plus proche des pratiques effectives et émergentes.

Editions EHESP (édition augmentée).
14 x 21 - 150 pages - 25 euros.

--> Se procurer l'ouvrage.

Paru le 25 janvier 2024

François CHOBEAUX, Jean-Luc MARCHAL, Henri SANTIAGO-SANZ

Le travail de rue

Présentation éditeur

Le seul livre récent sur le travail de rue. Coordonné par des praticiens-formateurs, cet ouvrage s'adresse aux intervenants de rue, aux étudiants en travail social et en santé, et aux décideurs. Il articule la présentation de pratiques de terrain avec des prises de recul, des analyses et des propositions.

Cet ouvrage est consacré au travail social, éducatif, médical, pratiqué dans la rue, l'espace public de tous, ouvert à tous, où l'on agit sous les yeux de tous.

Il s'agit d'aller vers, modestement, de façon non invasive, non contraignante, d'aller à la rencontre de ceux et celles qui y vivent à plein temps, ceux qui sont « de la rue », ou ceux et celles qui y passent une part importante de leur temps quotidien en étant « dans la rue ».

Des pratiques d'équipes, des témoignages donnent une image sensible des multiples facettes du travail de rue, en France et ailleurs. Les auteurs avancent des analyses, des problématisations, des positions, des questions dérangeantes, des propositions… Le travail de rue est au point de rencontre des générosités, des opportunismes, des négations des réalités économiques et sociales, des urgences du moment… Et c'est ce qui fait sa richesse potentielle, parce que ces ambiguïtés, ces ambivalences peuvent être mises au travail par des professionnels, des bénévoles, des équipes, des institutions afin de contribuer à les secouer, et pourquoi pas à les dépasser. Ceci non pas dans la perspective d'une simple « gestion » de la misère sociale, pas plus dans celle d'un lendemain social rouge ou noir mais dans l'intérêt des usagers. Grâce à toutes ces contradictions incontournables, le travail de rue c'est l'acmé du travail social.

Dans la collection "Trames" / Editions érès.
11x17, 250 pages - 15 euros.

--> Se procurer l'ouvrage.

Paru le 3 février 2024 (Réédition augmentée)

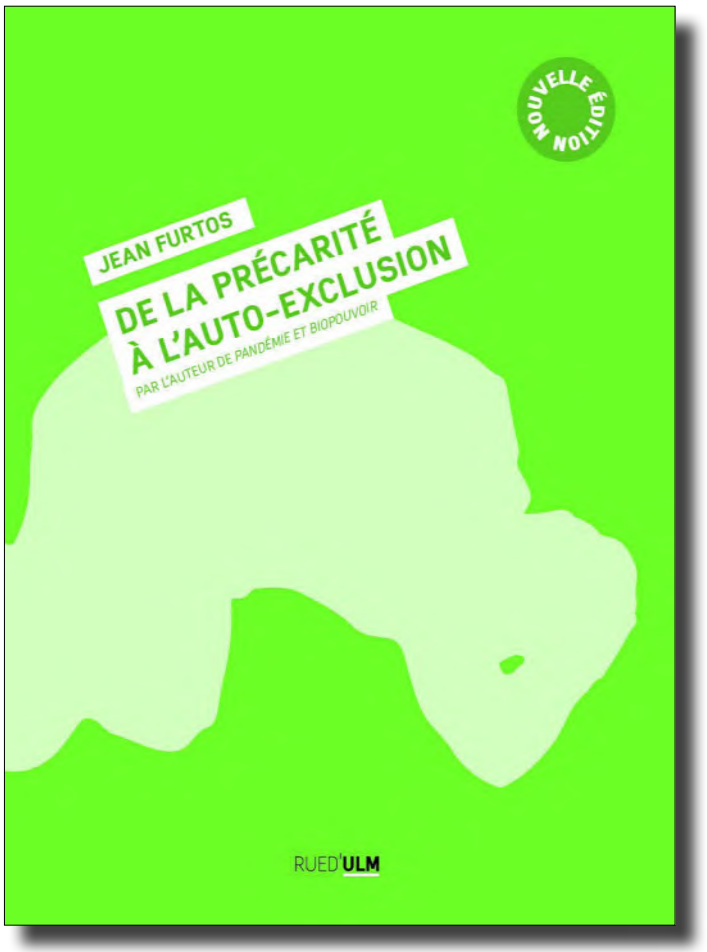

Jean Furtos

De la précarité à l'auto-exclusion

Présentation éditeur

Tout sujet humain plongé dans un environnement excluant est susceptible, pour se protéger de cette souffrance, de développer un syndrome d'auto-exclusion : une sorte de grève de la subjectivité avec soi-même et avec autrui, qui arrête le mouvement du temps dans une forme de disparition du sujet.

Le conflit entre les droits de l'homme et les flux abstraits d'argent, de marchandises et d'individus, en attente d'une régulation nouvelle des grands groupes humains, est affirmé comme le déterminant majeur de l'auto-exclusion, qui touche non seulement les plus démunis, mais aussi ceux qui semblent avoir « tout pour être heureux » : en effet, la précarité ici définie se différencie radicalement de la pauvreté, qu'elle peut à l'évidence accompagner et produire.

La précarité, dans sa forme actuelle, est la misère des pays riches, exportable dans le monde entier.

Editions Rue d'Ulm (édition augmentée).
11,1 x 15,1 - 87 pages - 9 euros.

--> Se procurer l'ouvrage.

Retrouvez-nous sur la plateforme
du collectif de recherche Psymas

Https://www.psymas.fr

Version PDF du Bulletin